

BRIE LOISIRS ET CULTURE

35^{ème} BOURSE aux JOUETS

RÈGLEMENT « DÉPÔT-VENTE »

★ Novembre 2026 ★

Art. 1 - L'association BRIE LOISIRS ET CULTURE organise du 16 au 22 Novembre 2026 sa 35^{ème} Bourse aux Jouets.

Art. 2 - L'opération se déroule à LA SALLE DES FETES de Brie aux jours suivants :

 DÉPÔTS DES JOUETS
 Lundi 16 novembre 16h00 - 19h30
 Mardi 17 novembre 16h00 - 19h30
 Mercredi 18 novembre 15h00 - 19h30
 Jeudi 19 novembre 16h00 - 19h30

 VENTE PUBLIC
SAMEDI 21 NOVEMBRE
9h00 à 15h30
 PAS DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

 RÉCUPÉRATION DES CHÈQUES ET INVENDUS
DIMANCHE 22 NOVEMBRE
9h00 - 12h00

Art. 3 - BLC se réserve
25%
du prix de vente.

Art. 4 - Nous acceptons
Les jouets propres, complets, en bon état,
non dangereux, non fragiles.
Jeu d'éveil lavables, les puzzles en bois.
BLC se dégage de toutes responsabilités
pour les pièces manquantes et détériorées.

Art. 5 - Limitation par déposants
• Peluches : 2
• CD - DVD : 5
• Livres : 10

Art. 6 - Nous n'acceptons pas

- Les lots de peluches et les très grosses
- Les doudous en tissus
- Les encyclopédies, les livres scolaires et en tissus
- Les cadeaux et livres publicitaires offerts par des marques (McDo, CNL, FSC...)
- Les journaux, magazines...
- Le matériel de puériculture
- Les sacs de classe
- Les jouets sans la batterie en état de marche
- Les poupées et autres objets en porcelaine
- Les jeux de bain
- Les globes terrestres tous les modèles
- Les cassettes VHS
- Les puzzles sans les boîtes

Art. 9 - Dépôt des jouets

- ✓ enlever les anciennes étiquettes
- ✓ ne pas coller de prix sur les jouets
- ✓ ne pas scotcher les boîtes
- ✓ possibilité d'emballer les petits jouets (sac congélation) mais ne pas les fermer
- ✓ indiquer la taille pour les déguisements et les rollers
- ✓ indiquer l'âge pour les mini-ordinateurs
- ✓ mettre à l'extérieur une photo ou un descriptif si le jouet est dans un carton, pour en faciliter la vente.

Art. 7 - Pour gagner du temps, préparez à l'avance le prix des jouets en euros ou en demi-euros sans les coller.

Art. 8 - Le prix des jouets doit être au minimum : 1,50 € et 1 € pour les livres, C.D et DVD.

Art.10 - Le prix des C.D, DVD et des livres enfants doit être au minimum de 1 € à l'unité et non en lot sauf pour les petits livres.

Art.11 - Les livres doivent être en très bon état (pas d'écriture sur les pages, non déchirés)
Les puzzles sont ni contrôlés, ni garantis.

Art. 12 - En aucun cas, Brie Loisirs et Culture ne peut être tenue pour responsable, après la vente, d'un article incomplet ou défectueux.

Art. 13 - Aucun jouet vendu ne sera repris ni échangé (sauf consoles et ordinateurs : si problème) à rapporter samedi 21 avant 16h00 impérativement.

Art. 14 - Aucun jouet déposé ne pourra être repris avant **dimanche 22 à 9h00.**

Art. 15 - Les jouets non retirés dimanche 22 à 12h seront distribués à des associations en direction des enfants ou à des œuvres humanitaires.